

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance publique du

Mardi 7 Décembre 2010  
18 h 15

- ❖ PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES
- ❖ ZONE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN
- ❖ RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES
- ❖ ESPACE JEUNES

# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>I. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES</b>   | <b>4</b>  |
| 1. Plan de financement pour la pépinière d'entreprises  |           |
| 2. Vente de terrain à la Banque Delubac sur la zone d'Aric  |           |
| 3. Convention de servitude entre la CCPC et ADTIM pour le passage de la fibre optique sur les zones d'Aric et des Prés de l'Eyrieux |           |
| 4. Modification n°2 du permis de lotir pour la ZA des Prés de l'Eyrieux   |           |
| <b>II. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE</b>  | <b>8</b>  |
| 1. Approbation des Zones de Développement de l'Éolien   |           |
| 2. Ligne de transport: renouvellement de la ligne Vallée de la Dorne  |           |
| <b>III. CULTURE</b>   | <b>9</b>  |
| 1. Demande de subvention pour le Chemin des Cinq Sens   |           |
| 2. Demande de subvention pour le Festival Les Articulés   |           |
| 3. Attribution aux porteurs de projets dans le cadre de la Fête de la Science   |           |
| <b>IV. FAMILLE / JEUNESSE</b>   | <b>11</b> |
| 1. Mise en place d'un Relais d'Assistantes Maternelles  |           |
| 2. Convention CAF pour l'Espace Jeunes  |           |
| <b>V. SPORT</b>   | <b>15</b> |
| Subvention à EVA pour la mise en place d'un parcours permanent de course d'orientation.   |           |
| <b>VI. FINANCES</b>   | <b>16</b> |
| 1. Décision Modificative n° 1 ZA Aric   |           |
| 2. Décision Modificative n° 1 ZA Prés de l'Eyrieux  |           |
| 3. Décision Modificative n° 3 Budget Général  |           |
| 4. Approbation du nouveau tableau des charges transférées   |           |
| <b>VII. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT</b>   | <b>18</b> |

**Date de la convocation : 26/11/2010**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 44**

**Étaient présents :** M. Emile ARNAUD, M. Richard FREYDIER, Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Roger PERRIN, Mme Nathalie MASSON, M. Bernard MOISSON, Mme Pierrette CHANEAC, M. Daniel BERTHIER, Mme Marie-Christine ROURE, M. Jeannot MONTREVEL, Mme Nathalie CHAREYRE, M. Gérard CUMIN, M. Robert COURTIAL, M. Denis SERRE, M. Henri CROS, M. Patrick BÖHLE, M. Maurice ROCHE, M. Marcel COTTA, M. Gilbert FONTANEL, M. Raymond FAYARD, M. Dominique BRESSO, Mme Josyane ALLARD-CHALENCON, M. Ernest HELMSTETTER, M. René JULIEN, Mme Marie-Laure ASTIER, M. Marc CHOUTEAU, Mme Karine BROSSE, M. Maurice SANIEL, Mme Annie FAURE, M. Michel LADREYT, Mme Magali FOURET, M. Jean-Pascal PRAMAYON, M. Christophe VOLLE, M. Thierry GILBERT.

**Absents excusés représentés :** M. Raymond BOURDELY représenté par M. Alain LEFEBVRE, M. Pierre CROS pouvoir à M. Roger PERRIN, Mme Karine ARNAUD pouvoir à Mme Monique PINET, Mme Sophie FONTANEL, pouvoir à M. Daniel BERTHIER, M. Lucien VIALLE, pouvoir à M. Henri CROS, M. Jean-Luc BOULON représenté par M. Alain CLAUZIER, Mme Amandine SALLES représentée par M. Sébastien JOUANARD, M. Christophe SABY représenté par Mme Sonia MERCURY.

**Absent :** M. Jérôme MASSON.

**Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance :**

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, DGS de la CCPC
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur des services techniques de la CCPC
- Christian FEROUSIER, directeur de l'Arche des Métiers
- Mélanie CAMARA, chargée de mission Développement économique
- Monique SERILLON, service administratif de la CCPC

M. le Président donne tout d'abord la parole à M. Christophe VOLLE, Maire de Saint Michel d'Aurance, qui nous accueille pour ce dernier Conseil communautaire de l'année.

M. le Maire de St Michel d'Aurance souhaite la bienvenue dans sa commune à tous les délégués communautaires. Il indique que c'est une invitation qu'ils avaient proposée, notamment après l'ouverture de la Table d'Aurance, restaurant-bar multiservices, et où il convie le conseil après la réunion pour un apéritif dînatoire.

M. le Président précise pour les personnes assistant à cette réunion qu'il s'agit d'une réunion technique, au cours de laquelle des dossiers et projets importants vont être présentés.

Il renouvelle sa satisfaction de pouvoir faire visiter nos communes au Conseil communautaire. Il regrette toutefois de ne pouvoir se rendre dans toutes les communes, faute d'avoir un lieu public adéquat.

Il rappelle également que la Commune de St Michel d'Aurance a permis le développement économique du territoire en mettant à disposition ses terrains dès l'origine de la création de la zone d'activités des Prés de l'Eyrieux.

M. le Président propose d'aborder les différents sujets à l'ordre du jour.

## **I - Activités économiques**

### **1 – Plan de financement de la pépinière d'entreprises:**

M. le Président donne la parole à M. Daniel BERTHIER, Vice-président en charge du développement économique.

M. BERTHIER indique que le projet de création d'une pépinière d'entreprises a été exposé à la dernière commission de développement économique. Il laisse ensuite la parole à Mme Mélanie CAMARA pour détailler ce projet :

La pépinière d'entreprises du Pays du Cheylard sera un outil de développement économique local pour favoriser la création d'entreprises, accompagner le développement de celles-ci, puis les rendre autonomes et pérennes sur notre territoire.

➤ La pépinière aura pour objectifs:

- dynamiser et diversifier le tissu économique local
- favoriser la création d'entreprises
- accompagner le développement des entreprises

➤ Quels en sont les enjeux ?

- Développer un environnement favorable :

Il est important de mettre en avant nos atouts, à savoir la qualité de vie, la qualité et la variété des services en place, la diversité des animations culturelles et sportives.

Cela passe également par les services mis à la disposition des entreprises (hôtel-restaurant, salles de conférence...).

- Stimuler l'esprit entrepreneurial :

Il faut mettre en place des animations économiques (ateliers, conférences, débats...), des formations, des outils d'information et de conseil par le biais de la Maison de service aux Entreprises.

- Favoriser les projets à fort potentiel :

Pour lancer une dynamique d'innovation, des partenariats devront être recherchés avec les écoles supérieures, les universités, les laboratoires, les pôles de compétitivité, etc. Il faudra également soutenir les projets collaboratifs : interentreprises, entreprises/laboratoires publics, etc.

La Communauté de communes du Pays du Cheylard travaille avec Valence Agglo et Valdac sur le développement de pôles d'excellence sur le bijou, textile, etc.

- Faciliter l'insertion des jeunes entreprises :

La pépinière d'entreprises devra proposer des services d'aides à la création et au développement adaptés à la problématique de chaque porteur de projet.

Dans la continuité, la Communauté de communes du Pays du Cheylard devra offrir un immobilier d'entreprises approprié à chaque étape de développement des entreprises.

Il est important d'impliquer les entreprises, de favoriser l'essaimage de ces dernières et d'insuffler une dynamique d'échanges et de mutualisation interentreprises.

La pépinière d'entreprises via son animateur devra amorcer une dynamique de réseaux et de partenariats.

Il faudra favoriser les échanges avec les entreprises matures et mettre en place un club des entreprises.

➤ Conception :

La pépinière d'entreprises du Pays du Cheylard sera :

- Un lieu unique d'accueil, d'information, de formation et de conseil pour tous les entrepreneurs
- Un hébergement adapté pour répondre aux problématiques de chaque projet et un accompagnement personnalisé en assurant :
  - o Des prix attractifs sur une durée limitée
  - o Une mutualisation de services: accueil, standard téléphonique, secrétariat, bureautique, etc. pour les entreprises hébergées.
  - o De l'animation économique.

La pépinière verra le jour sur la zone d'activités d'Arac, en porte d'entrée de cette zone. Elle sera organisée de la manière suivante :

- un bâtiment accueillant 8 bureaux, une salle de télétravail, 3 salles de réunion, 1 bureau de l'animateur et un bureau des entreprises.
- un bâtiment dans lequel seront mis à la disposition des ateliers de 100 m<sup>2</sup>.

Le coût de l'opération est estimé à 1 330 000 € ht.

Le plan de financement qui vous est aujourd'hui proposé de valider se décline ainsi :

Etat (dossier PER) : 430 000 euros

Région Rhône-Alpes (VALDAC) : 430 000 euros

Conseil Général de l'Ardèche : 200 000 euros

Suite à cet exposé, M. le Président souligne: " le foncier des zones est acquis en totalité (la plus grande partie en 2003-2004); ensuite, la transmission des savoirs a été mise en place avec tous les partenariats développés grâce à l'Arche des Métiers; il y a eu également l'embauche de chargé de mission développement économique; maintenant, c'est la pépinière d'entreprises qui va voir le jour. Ceci résume une politique active de développement économique d'un territoire. C'est ce qui a été reconnu par Valdac, la Région, mais également par la labellisation de notre dossier PER."

Le dossier ne soulevant pas de question, M. le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire approuve, par 41 voix pour et 1 abstention, le projet de création d'une pépinière d'entreprises sur la zone d'activités d'Arac et sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.**

## **2 – Vente de terrain à la Banque Delubac sur la Zone d'activités d'Arice :**

M. Daniel BERTHIER explique que la Banque DELUBAC souhaite acheter trois parcelles de terrains sur la zone d'activités d'Arice pour une superficie totale de 7 868 m<sup>2</sup> au prix de 20 € le m<sup>2</sup>.

La Banque DELUBAC désirerait acquérir ces terrains début 2011, pour concrétiser un projet de construction dans l'année.

M. BERTHIER précise que ces parcelles ne sont pas soumises à la réalisation des fouilles et sont donc libres immédiatement à la construction.

M. le Président souligne qu'il a fallu vendre notre territoire face à d'autres projets d'aménagement de la banque sur Paris. Aussi, a-t-il fallu trouver une solution pour pouvoir garder les emplois et le siège social de cette banque.

M. le Président en profite pour dire un mot sur Arice. Il indique que la zone d'Arice se met en place petit à petit, pas trop vite, en favorisant la qualité, et que grâce à la pépinière, des solutions pourront être développées concernant la sous-traitance.

Il informe d'ailleurs le conseil qu'il recevra tous les chefs d'entreprises avant Noël.

**Le Conseil communautaire, par 41 voix pour et 1 abstention, décide la vente des parcelles AE 233, AE 235 et AE 245 situées sur la zone d'activités d'Arice à la Banque DELUBAC et autorise M. le Président à signer l'acte de vente.**

## **3– Convention de servitude entre la CCPC et ADTIM pour le passage de la fibre optique sur les zones d'Arice et des Prés de l'Eyrieux :**

M. BERTHIER explique qu'ADTIM est la structure qui a amené la fibre optique sur l'Ardèche et la Drôme. Pour cela, elle utilise parfois les fourreaux qui ont été mis en place par les collectivités.

Il poursuit en disant qu'ADTIM a notamment utilisé les fourreaux situés sur les zones d'Arice et des Prés de l'Eyrieux. Pour cela, une convention de mise à disposition doit être signée entre ADTIM et la CCPC.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable à la signature de ces conventions de servitude pour le passage de la fibre optique sur les zones des Prés de l'Eyrieux et d'Arice et autorise M. le Président à signer les dites conventions.**

#### **4– Modificatif n°2 au permis de lotir de la Zone des Prés de l'Eyrieux :**

M. BERTHIER explique que sur le permis de lotir initial, il avait fallu mettre en place une procédure dite Loi Barnier qui impose un sens d'implantation de la plus grande façade par rapport à la RD 120, axe routier principal à moins de 75 mètres. Il continue en soulignant que la RD 120 ayant été déclassée, cette règle peut être supprimée du permis de lotir, ce qui impose un modificatif à ce permis. Ainsi cela donnera plus de liberté dans l'aménagement de la zone.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer et à déposer une demande de permis modificatif de lotir de la ZA des Prés de l'Eyrieux.**

## **II – Aménagement de l'espace**

### **1. Approbation des Zones de Développement de l'Éolien :**

M. le Président donne la parole à M. Maurice ROCHE, Vice-président en charge de ce dossier. M. ROCHE récapitule les différentes étapes qui ont été observées depuis le lancement de l'étude sur la ZDE. Un document de synthèse était d'ailleurs joint à la convocation. M. ROCHE explique que 4 zones sont maintenant déterminées (sur le territoire de 7 communes) pour être susceptibles d'accueillir de l'éolien, après diverses modifications liées à des avis techniques et des ajustements par rapport à l'habitat.

M. le Vice-président précise que les sept communes ont été récemment appelées à délibérer. Il est proposé au Conseil de délibérer sur ces 4 zones, sous réserve de l'approbation unanime de toutes les communes concernées.

Après ces délibérations, le dossier sera transmis à M. le Préfet pour instruction.

M. Christophe VOLLE demande s'il y aura une enquête publique.

M. ROCHE répond que celle-ci aura lieu à l'issue de l'instruction et dans chaque commune concernée.

Mme Marie-Laure ASTIER demande si au final il y aura toujours quatre zones.

M. ROCHE indique que cela dépend de l'instruction du dossier, et de l'évolution de la réglementation.

[Arrivée de Raymond FAYARD à 19h]

M. le Président propose de passer au vote s'il n'y avait plus de question.

**Le Conseil communautaire, par 40 voix pour et 3 abstentions, sous réserve de l'approbation unanime de toutes les communes concernées par les zones, approuve la création de zones de développement de l'éolien sur son territoire et approuve les puissances minimales de 0 MW et maximales de 50 MW fixées pour lesdites zones ainsi que les périmètres tels qu'ils ont été délimités.**

## **2. Renouvellement de la ligne de transport sur la Vallée de la Dorne:**

M. ROCHE indique qu'il s'agit de la reconduction de la ligne de transport entre Le Chambon et Le Cheylard, et de la convention qui y affère avec le Conseil Général de l'Ardèche.

M. Marc CHOUTEAU propose si une réflexion sur les transports ne serait pas envisageable, car il a été évoqué au Congrès des Maires la question de la mutualisation avec le transport scolaire.

M. Jacques CHABAL indique que c'est déjà en place.

M. Maurice ROCHE explique qu'auparavant c'était impossible, alors que maintenant la population peut y accéder, s'il y a des places dans les cars scolaires.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable à la poursuite de ce service de transport de personnes, autorise le Président à reconduire jusqu'au 31 décembre 2013 la convention de délégation de transport de personnes cosignée avec le Département et à signer l'avenant de ladite convention.**

## **III – Culture**

### **1. Demande de subvention pour le Chemin des Cinq Sens:**

Mme Monique PINET, Vice-présidente en charge de la culture, indique que pour la huitième année consécutive l'animation sur le Chemin des Cinq Sens sera reconduite.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler les demandes de subvention, notamment auprès de Valdac.

Elle précise que les plaquettes d'information vont être améliorées.

Mme Karine BROSSE demande le nombre de visiteurs.

Mme PINET indique qu'il y a eu entre 3000 et 3500 personnes ayant emprunté le Chemin.

M. Marc CHOUTEAU précise que la comptabilisation est possible par l'actionnement d'un bouton poussoir sur le site et par l'évaluation de Guy Chambon par rapport aux scolaires. D'autre part, il indique qu'une meilleure signalétique du Chemin a été posée.

Mlle Annie FAURE s'étonne que l'on ne parle que du Chemin des Cinq Sens.

Mme PINET rappelle qu'il existe également un sentier d'interprétation un Pays et Ses Arbres sur St Julien Labrousse, mais que l'objet de la délibération est une demande de subvention pour le Chemin des Cinq Sens. En 2010, la CCPC a d'ailleurs obtenu 2 625 euros pour 5-6000 euros de dépenses.

M. le Président intervient pour rappeler que la Communauté de communes s'occupe d'entretenir 270 km de sentiers de randonnée et qu'à travers ces sentiers d'interprétation, il s'agit de réhabituer la population à la marche et à la découverte de la nature et de nos massifs avec un aspect culturel.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs dans le cadre de l'opération "Animation culturelle sur le Chemin des Cinq Sens".**

## **2. Demande de subvention pour le Festival Les Articulés:**

Mme Monique PINET indique que la Directrice du Festival Les Articulés a été rencontrée afin de préparer l'édition 2011.

Il est déjà prévu de proposer à la population un spectacle décentralisé supplémentaire.

M. Marc CHOUTEAU demande le montant de la subvention sollicitée.

Mme PINET répond qu'en 2010, la CCPC a obtenu 35000 euros de subventions au total.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs dans le cadre de l'opération "Animation culturelle Festival Les Articulés".**

## **3. Attributions aux porteurs de projets dans le cadre de la Fête de la Science :**

Mme Monique PINET indique que la Fête de la Science se termine. Elle souligne que la somme de 20 500 euros a été obtenue de la part du réseau des CCSTI pour les porteurs de projets et l'animation de la Fête de la Science.

M. Christian FEROUSSIER intervient pour préciser que 2011 sera l'année internationale de la chimie et que toute la programmation de l'Arche des Métiers sera labellisée par l'UNESCO.

Mme Monique PINET précise que la Fête de la Science a accueilli 15 000 visiteurs en Ardèche, 150 000 visiteurs en Rhône-Alpes.

Mme PINET propose de prendre la délibération de reversement de la subvention aux porteurs de projets.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte les versements exposés aux porteurs de projets au titre de subventions pour l'organisation de la Fête de la Science en Ardèche en 2010.**

## **IV – Famille / Jeunesse**

### **1. Mise en place d'un Relais d'Assistantes Maternelles :**

M. René JULIEN explique que le comité exécutif a validé la création d'un Relais d'assistantes Maternelles (RAM) en lui fixant des objectifs.

Il s'agit d'un lieu d'échange, d'écoute, d'information et d'animation au service des parents, des enfants et des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Il présente deux facettes :

- un rôle administratif

➤ Aux services des parents :

- Information sur les différents modes d'accueil de la petite enfance de 0 à 6 ans et sur leurs disponibilités: crèche, garde à domicile, assistantes maternelles
- Aide à la recherche d'un mode de garde adapté
- Soutien dans les formalités administratives : contrat de travail, bulletin de paie, démarches auprès de l'URSSAF et de la CAF, aides financières...
- Une mise en relation avec les différents modes de garde
- Un lieu de médiation en cas de problèmes entre parents et assistantes maternelles

➤ Aux services des assistantes maternelles :

- Information sur les démarches à effectuer pour devenir assistante maternelle agréée et sur les avantages de l'agrément

- Information sur la législation applicable (droits et obligations) aux assistantes maternelles : statut professionnel, agrément, formation, rémunération...

- un rôle d'animation

- Réunions thématiques en rapport avec leur activité
- Organisation de rencontres pour rompre l'isolement des assistantes maternelles et les accompagner dans la pratique de leur métier
- Organisation de temps d'accueils collectifs dans les communes, ateliers éducatifs pour des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles

M. JULIEN précise que M. REMADI, référent RAM pour la CAF sur toute l'Ardèche a insisté sur les qualifications de la personne recrutée, au moins niveau éducateur de jeunes enfants ou auxiliaire puéricultrice.

M. JULIEN indique qu'il sera proposé un emploi à temps non complet (17h30) et qu'il devrait ouvrir en mars prochain, en même temps que le Pôle.

M. JULIEN en profite pour faire un point sur l'avancement des travaux en soulignant les retards qui ont été pris par certaines entreprises. De ce fait, le déménagement devrait intervenir courant mars au lieu de décembre.

Il montre sa satisfaction concernant les tests d'étanchéité à l'air qui se sont révélés excellents, puisque nous dépassons la norme BBC.

M. Thierry GILBERT demande le financement du poste de RAM.

Mme Carine FAURE explique que la création du RAM était inscrite dans le contrat enfance jeunesse 2008-2011. Donc il est financé par la CAF, la MSA et le Conseil Général de l'Ardèche.

**Le Conseil communautaire, par 42 voix pour et 1 abstention, approuve la création d'un Relais d'Assistants Maternelles et charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à sa réalisation.**

## **2. Espace Jeunes:**

M. le Président explique que le comité exécutif avait missionné l'animatrice jeunesse sur un projet d'ouverture d'un Espace Jeunes. Des demandes de subventions ayant été faites à ce sujet, la DDCSPP (ex-DDJS) et la CAF ont répondu positivement.

Il laisse le soin à M. René JULIEN d'exposer le projet.

M. JULIEN explique que des objectifs éducatifs ont été définis entre les élus et l'animatrice jeunesse:

- Créer un lieu ouvert à tous les jeunes entre 11-17 ans
  - o Permettre aux jeunes de trouver un lieu d'écoute et d'information
  - o Encourager les actions et la vie en collectivité afin de créer une dynamique
  - o Appréhender et respecter les règles de vie en société
- Mettre en place un projet éducatif spécifique à la jeunesse, projet qui devra être basé sur les données recueillies auprès des jeunes.
- Favoriser l'épanouissement personnel, la responsabilisation et l'engagement des jeunes à travers un lieu de partage et d'échanges
  - o L'épanouissement :
    - Leur donner confiance en soi en les soutenant dans leurs actions éducatives
    - Susciter la créativité et la curiosité, qui peut leur faire tant défaut dans notre société de consommation
    - Favoriser la découverte et la pratique d'activités culturelles et sportives variées
  - o La responsabilisation :
    - Favoriser l'écoute et le dialogue en établissant un climat de confiance réciproque
    - Développer l'autonomie
    - Exprimer ses propres choix au sein d'un groupe
  - o L'engagement :
    - Inciter les jeunes à s'impliquer dans des projets communs
    - Guider les jeunes dans la réalisation de leurs propres projets

Il précise qu'il ne s'agit pas de donner aux jeunes un programme tout ficelé d'activités, mais plutôt à travers l'animatrice jeunesse, d'être l'impulsion permettant aux jeunes de s'épanouir sur notre territoire.

M. JULIEN indique que le local situé dans le bâtiment du Couvent devra être aménagé afin de pouvoir accueillir les jeunes, l'idée étant de faire participer les jeunes à cet aménagement en mettant à leur disposition le matériel, une personne des services techniques de la Ville du Cheylard et un budget.

Il souligne que l'animatrice jeunesse a déjà fait des propositions quant à la période d'ouverture de ce lieu, modulable en fonction des attentes des jeunes : le mardi soir et le mercredi après-midi.

Il insiste sur le fait que l'ouverture de ce local se fera toujours par l'animatrice jeunesse, afin qu'il y ait avec les jeunes une personne d'encadrement responsable.

Après l'engagement pris par les élus de la Communauté de communes vers la petite enfance et l'enfance par la construction du Pôle Enfance Jeunesse, c'est autour de la jeunesse d'avancer en réflexion et de se voir attribuer un budget.

Il signale que la démarche jeunesse avait déjà été réfléchie dans le cadre de la création du Pôle Enfance Jeunesse puisqu'une passerelle a été prévue entre le futur Pôle et l'espace jeunesse.

A la suite du Président, M. JULIEN indique que 2 demandes de subvention ont été faites :

- une auprès de la DDCSPP (ex-DDJS) qui a déjà répondu favorablement en débloquant la somme de 1 873 euros pour l'aménagement de l'espace.

- une auprès de la CAF dans le cadre d'un appel à projets "Expérimentation pour la mise en œuvre de projets élaborés par les adolescents" pour laquelle une subvention d'environ 3000 euros en investissement et une subvention sur trois ans en fonctionnement ont été octroyées.

M. Patrick BÖHLE, tout en soulignant le besoin énorme qui se fait sentir à l'égard de la jeunesse de la Communauté de communes, considère ce genre de projet totalement dépassé.

M. Thierry GILBERT se montre au contraire satisfait que quelque chose soit fait sur cette tranche d'âge un peu négligé. Toutefois, il considère qu'il faudrait plutôt un centre socioculturel regroupant les différentes dimensions intéressant la jeunesse.

M. le Président, Dr Jacques CHABAL, se montre très étonné par ses déclarations en soulignant tout l'effort culturel réalisé en direction de la jeunesse. Il précise que les jeunes n'ont pas demandé des choses mirobolantes, mais seulement un lieu pour pouvoir se réunir. Lors de rencontres avec les jeunes, ils ont d'ailleurs montré leur satisfaction sur tout ce qui était fait sur le sport, la culture...

Il renouvelle sa satisfaction dans l'ouverture prochaine du Pôle Enfance Jeunesse avec une passerelle vers la jeunesse dans l'Espace Jeunes. C'est avec le Pôle Enfance Jeunesse, les efforts vers le sport et la culture, depuis le lycée, c'est toute une politique de jeunesse qui est ainsi réalisée.

M. CHOUTEAU pose la question de l'évaluation.

M. le Président acquiesce sur l'évaluation, tout en disant que les mêmes constats ont été montrés sur Annonay, concernant la volonté des jeunes de bénéficier d'un local et c'est ce qu'ils ont fait.

**Le Conseil communautaire, par 39 voix pour, 3 abstentions et 1 contre, approuve le projet d'Espace Jeunes et autorise M. le Président à signer la convention d'objectifs et de financement qui liera la CAF et la CCPC concernant le financement de l'Espace Jeunes.**

## **V – Sport**

### **Subvention à EVA pour la mise en place d'un parcours permanent de course d'orientation:**

M. Roger PERRIN, Vice-président en charge des Sports, rappelle au conseil que la CCPC a subventionné en début d'année la réalisation d'une carte d'orientation. Il indique que l'association EVA a organisé, grâce à cette carte, une course d'orientation les 23 et 24 octobre dernier, qui a été une très grande réussite notamment par le choix des parcours semi-urbains et pleine nature.

Il poursuit en disant qu'EVA voudrait continuer la démarche vers cette discipline et mettre en place un parcours permanent qui pourrait être proposé au centre de loisirs, aux scolaires aux touristes,... pour une découverte originale de la ville et de son patrimoine industriel et naturel.

Leur objectif ultime est de pouvoir organiser ce genre de parcours dans n'importe quelle commune de la CCPC.

M. le Vice-président propose qu'une subvention de 3 000 euros leur soit octroyée afin de mettre en place ce dispositif.

Il précise que la Commission Sports qui a été réunie récemment s'est prononcée favorablement pour l'octroi de cette subvention.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à verser une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à l'association EVA concernant le financement de la réalisation de parcours permanents de course d'orientation.**

## **VI – Finances**

### **1. DM N°1 Budget Aric :**

M. le Président donne la parole à Mme Carine FAURE pour expliquer l'objet de cette décision modificative.

Mme FAURE indique qu'il s'agit d'ouverture de crédits afin de pouvoir effectuer une sortie de terrains du stock à la suite d'une vente réalisée dans l'année.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte l'ouverture de crédits ci-après :**

#### **Fonctionnement dépenses**

- **Compte 7133 = 87 267,30 €**
- **Compte 023 = -87 267,30 €**

#### **Investissement recettes**

- **Compte 3555 = 87 267,30 €**
- **Compte 021 = - 87 267,30 €**

### **2. DM n° 1 Budget Prés de l'Eyrieux :**

Mme FAURE explique que l'ouverture de crédits sur les Prés de l'Eyrieux a le même objet.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte l'ouverture de crédits ci-après :**

#### **Fonctionnement dépenses**

- **Compte 71355 = + 26 000 €**
- **Compte 023 = - 26 000 €**

#### **Investissement recettes**

- **Compte 3555 = + 26 000 €**
- **Compte 021 = - 26 000 €**

### **3. DM N°3 Budget Général :**

Mme FAURE indique que cette ouverture de crédits concerne l'opération menée conjointement avec la Commune du Cheylard sur l'Avenue de Chabannes.

**Le Conseil communautaire, adopte l'ouverture de crédits ci-après :**

**Investissement dépenses**

▪ **Compte 458101 = + 30 000 €**

**Investissement recettes**

▪ **Compte 458 201 = + 30 000 €**

### **4. CLECT : Tableau des charges transférées suite à modifications statutaires**

M. le Président donne la parole à M. Raymond FAYARD, Vice-président en charge de la CLECT.

M. FAYARD explique que la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) aurait dû se réunir mercredi 1<sup>er</sup> décembre. A cause des conditions climatiques, cette réunion a été annulée. Toutefois, le tableau des charges transférées a été envoyé à chaque représentant des communes pour validation.

M. FAYARD rappelle que l'objet de cette variation des attributions de compensation concerne la modification statutaire qui a été adoptée en juillet par le Conseil communautaire et qui touche principalement la prise de compétences rivière et sa délégation au Syndicat Eyrieux Clair. Le montant de charges transférées appliqué sur le tableau correspond strictement aux participations versées par les communes en 2010.

M. Marc CHOUTEAU demande si cela signifie que les communes ne paieront plus la participation à Eyrieux Clair.

M. FAYARD répond que c'est exact, puisqu'elle sera payée par la CCPC et déduite de l'attribution de compensation des communes.

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le tableau des charges transférées joint en annexe et charge le président d'en assurer son application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.**

## **VII – Questions diverses**

### **Attribution du marché de travaux de la station d'épuration :**

M. Raymond FAYARD, vice-président en charge de l'eau et l'assainissement, informe les délégués que malgré la prolongation du délai de réponse, une seule offre a été reçue. Il explique que de longues négociations ont suivi et qui se sont terminées par l'attribution à SAUR France du marché de réhabilitation de la station d'épuration pour un montant de :

- tranche ferme : 1 510 000 euros ht
- tranche conditionnelle 1 (installation d'une zone de dépotage) : 86 243 euros ht
- tranche conditionnelle 2 (traitement tertiaire) : 761 400 euros ht

M. FAYARD indique que SAUR a proposé une solution par injection de chlorure ferrique afin de s'exempter des travaux sur le traitement tertiaire. Des tests à grande échelle vont par la suite être réalisés.

M. le Président précise qu'il a été judicieux de travailler avec les experts pour voir s'il n'était pas possible de se passer des travaux sur le traitement tertiaire.

## **VIII – Communications du Président**

### **1. Ligne de transport Le Cheylard – St Martin :**

M. le Président informe le conseil que la ligne St Martin – Le Cheylard avait été provisoirement interrompue. Après concertation, le Conseil Général de l'Ardèche a décidé de rouvrir cette ligne.

### **2. Dossier Pôle d'Excellence Rurale :**

M. le Président est très satisfait de pouvoir indiquer au conseil que la CCPC a obtenu pour les opérations incluses dans son dossier PER 1,2 M€, tous financements de l'Etat confondus.

### **3. 5<sup>ème</sup> Trophée de Bref Rhône Alpes :**

M. le Dr CHABAL souligne la nomination dans la catégorie Services Publics au 5<sup>ème</sup> Trophée de l'Innovation conduit par Bref Rhône-Alpes. Le dossier de candidature portait sur la Vallée

du Bijou, les pôles d'excellence et la pépinière d'entreprises avec pour objectif le développement économique et touristique du territoire.

M. le Président est fier de préciser que notre territoire ait pu être mis en avant face à M. Michel MERCIER (devenu Garde des Sceaux, et Président du Conseil Général du Rhône), mais également devant environ 300 chefs d'entreprises.

Un article va paraître dans Bref Rhône Alpes sur le Pays du Cheylard et ses projets.

#### **4. Salon d'Automne :**

Sur le thème cette année "Ombres et lumières", le Salon d'Automne se termine le 10 décembre et a permis de découvrir les talents de 114 exposants.

Mme PINET informe le conseil que ce salon est mené en partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays du Cheylard qui a mis à disposition un membre de personnel pour assurer les heures d'ouverture du Salon. Elle indique également que samedi 4 décembre il y a eu 60 visiteurs.

#### **5. Marché de Noël :**

Le Marché de Noël aura lieu les 18 et 19 décembre.

Un chapiteau sera dressé Place Saléon Terras dans lequel seront présents 23 exposants. Il y aura également une vente de bijoux et une exposition de photos à la Chapelle.

#### **6. Reportage pour Rhône Alpes Tourisme :**

Un reportage a été commandé par Rhône Alpes Tourisme sur la Vallée du Bijou. Ce reportage sera diffusé sur toutes les chaînes régionales et sur Rhône Alpes TV.

#### **7. Sortie du journal :**

M. le Président informe les délégués de la sortie prochaine du journal communautaire, dans lequel un dossier complet sur deux pages a été consacré aux chiffres de l'emploi sur le Pays du Cheylard.

## **8. Désenclavement de la Vallée de la Dorne :**

M. le Dr Jacques CHABAL annonce la délibération du Conseil Général de l'Ardèche concernant sa participation à hauteur de 50 % dans le projet de désenclavement de la Vallée de la Dorne.

## **9. France Telecom :**

M. le Président rappelle la réunion organisée le 16 décembre avec M. DELEUZE de France Telecom concernant l'état des réseaux téléphoniques et internet sur les communes du Pays du Cheylard.

Avant de clôturer la séance, M. le Président demande à M. Henri CROS, délégué de la Commune de Dornas, de transmettre nos meilleurs vœux de prompt rétablissement à M. le Maire de Dornas, M. Lucien VIALLE.

M. le Président souhaite à tous les délégués de bonnes fêtes de fin d'année et leur propose de rejoindre la Table d'Aurance à l'invitation de M. le Maire de St Michel d'Aurance.

Fin de la séance à 20 h 30.

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
communes du Pays du Cheylard  
Conseiller général de l'Ardèche

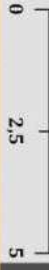


# ANNEXES

Carte ZDE

Tableau CLECT

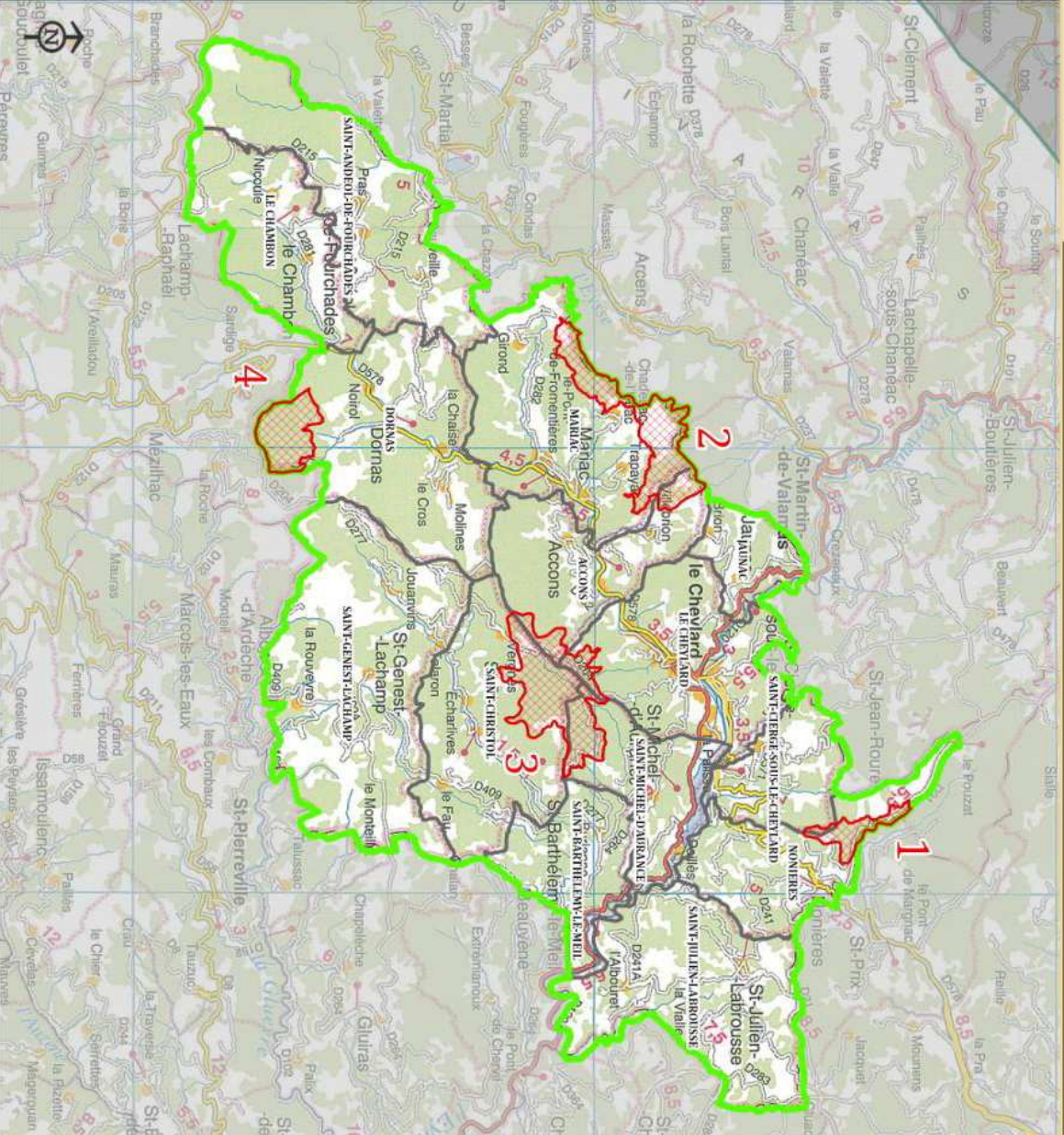
Kilomètres



### Zones potentielles de ZDE

### ZDE Pays du Cheylard

Arèche - 07



 ZDE potentielles

**Administratif**  
 Communauté de communes Le Cheylard  
 Aire d'étude de 50 km  
 Limite communale  
 Chef-lieu de canton  
 Préfecture  
 Sous-préfecture



Échelle : Carte départementale à 1/250 000  
 Reproduction interdite  
 Réalisation : Atlas, septembre 2010.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU CHEYLARD**  
**COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES/TABLEAU PROVISOIRE 2011 MODIFICATION STATUTAIRE 06/07/2010**

| COMMUNE          | PRODUIT TP | CHARGES SYNDI | SENTIERS | OT/CULTU<br>RE/BIBLIO | CTRE<br>LOISIRS/<br>CRECHE | INCOURTES | SPORT  | transfert<br>personnel<br>2005 | CHARGES<br>2006 | TRANSFER<br>T<br>2008 | TRANSFER<br>T<br>2010 * | TOTAL<br>CHARGES<br>TRANSFEREE | ATTRIBUTION<br>COMPENSATION<br>2011 |
|------------------|------------|---------------|----------|-----------------------|----------------------------|-----------|--------|--------------------------------|-----------------|-----------------------|-------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| ACCONS           | 18 299     | 9 594,19      | 1 064    |                       | 3 003                      | 345       |        |                                |                 |                       | 1 577,59                | 15 583,78                      | 2 715,22                            |
| LE CHAMBON       | 956        | 1 730,74      | 0        |                       | 42                         | 0         |        |                                |                 |                       | 224,10                  | 1 996,84                       | -1 040,84                           |
| LE CHEYLARD      | 1 781 896  | 117 871,57    | 1 081    | 174 050               | 81 000                     | 2 893     | 53 968 | 164 594,11                     | 34 489,54       | 30 000                | 20 300,33               | 680 247,55                     | 1 101 648,45                        |
| DORNAS           | 8 163      | 5 836,94      | 1 341    |                       | 1 755                      | 205       | 3 928  |                                |                 |                       | 1 003,99                | 14 069,93                      | -5 906,93                           |
| JAUNAC           | 758        | 2 398,96      | 639      |                       |                            | 0         |        |                                |                 |                       | 461,94                  | 3 499,90                       | -2 741,90                           |
| MARIAC           | 371 543    | 25 340,35     | 1 580    | 958                   | 7 057                      | 600       | 586    |                                |                 |                       | 4 930,06                | 41 051,41                      | 330 491,59                          |
| LES<br>NONIERES  | 31 856     | 6 285,02      | 784      |                       | 4 904                      | 144       |        |                                |                 | 424,99                | 818,94                  | 13 360,95                      | 18 495,05                           |
| ST ANDEOL        | 142        | 1 951,95      | 714      |                       |                            | 0         |        |                                |                 |                       | 0,00                    | 2 665,95                       | -2 523,95                           |
| ST<br>BARTHELEMY | 41 516     | 6 037,11      | 492      |                       |                            | 178       | 5 752  |                                | -6 711          |                       | 1 003,79                | 6 751,90                       | 34 764,10                           |
| ST CHRISTOL      | 3 280      | 2 201,14      | 812      |                       |                            | 0         |        |                                |                 |                       | 385,64                  | 3 398,78                       | -118,78                             |
| ST CIERGE        | 4 917      | 6 168,32      | 621      |                       | 91                         | 0         |        |                                |                 |                       | 735,21                  | 7 615,53                       | -2 698,53                           |
| ST GENESE        | 634        | 2 382,13      | 559      |                       |                            | 0         |        |                                |                 |                       | 384,30                  | 3 325,43                       | -2 691,43                           |
| ST JULIEN        | 15 586     | 7 282,95      | 1 750    | 1 500                 | 2 452                      | 256       | 2 160  |                                |                 | 8 531                 | 1 152,86                | 25 084,81                      | -9 498,81                           |
| ST MICHEL        | 42 749     | 5 828,55      | 564      |                       |                            | 179       |        |                                | 458,22          |                       | 1 006,67                | 8 036,44                       | 34 712,56                           |
|                  | 2 322 295  | 200 909,92    | 12 001   | 176 508               | 100 304                    | 4 800     | 66 394 | 164 594,11                     | 28 236,76       | 38 955,99             | 33 985,42               | 826 689,20                     | 1 495 605,80                        |

ST ANDEOL n'étant pas adhérent au syndicat : pas de charges transférées  
\* transfert 2010 avec effet au 01/01/2011